

Aide parent isolé

*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **15 décembre** de l'année*

Cette aide est accordée à l'adhérent interne pour tout enfant de moins de 22 ans, de parent isolé.

Cette aide financière d'un montant de **80 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint page 2,
- La copie de l'attestation de soutien familial délivrée par la CAF,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**

Formulaire de demande de l'Aide
Parent isolé

La demande d'aide doit impérativement arriver au CAES avant le 15 décembre de l'année

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Copie de l'attestation de soutien familial,

- RIB (pour une 1^{ère} demande)

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement